

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

N° M21- 0036401

MUPRAS
RECEPTION

12/849

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1367 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DBALI Abdellah

Date de naissance : 05/05/52

Adresse : Bouskoura

Tél. : 06 68 38 67

Total des frais engagés : 149,32 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N 102 - Deroua
Fix: 05 22 03 43 28 / Tél: 06 07 58 58 57
INPE: 061240933

05 JUIL. 2022

Date de consultation : 05 JUIL. 2022

Nom et prénom du malade : DBALI Abdellah Age: 1952

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie : DT2 Epilepsie de la personne

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Deroua

Le : 07 JUIL. 2022

Signature de l'...

DBALI



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05 JUIL 2022	CS	100 21	100	Dr. Smail MALKI Médecin généraliste Lot Chabab 1 N 102 - Deroua Tél: 05 22 03 43 28 / Tél: 06 07 58 58 57 INPE: 061240933

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
LA PHARMACIE REGIONALE Dr. Saad BENJELLOUN Imm. 94, Lot NAITN 1 DEROUA INPE: 062074810	05-07-22	1273,22
LA PHARMACIE REGIONALE Dr. Saad BENJELLOUN Imm. 94, Lot NAITN 1 DEROUA Tel: 05 22 51 47 07	05-07-22	120,00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

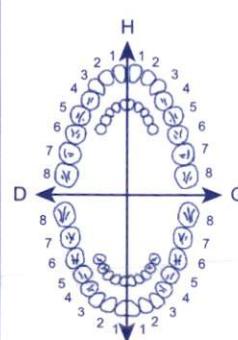
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

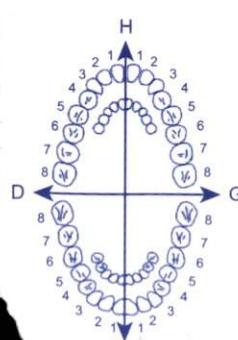
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				

ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 G	

DEBUT D'EXECUTION	FIN D'EXECUTION	CCEFFICIENT DES TRAVAUX			

DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION	CCEFFICIENT DES TRAVAUX			

ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Smail Malki

Médecin généraliste

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca.



الدكتور إسماعيل الملاكي

طبيب عام

خريج كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

05 JUIL. 2022

DEROUA, le :

M^r DZAL

130,00 DA 6

4 TBE - 2 EN

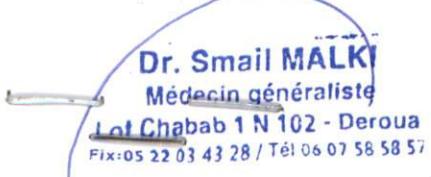
1 x 2

82.00 DA 6

Glucovna

1273,20

1 - 2



Consultation à Domicile - Lot Chabab 1, N°102 - Deroua

Tél: 06 07 58 58 57 / 05 22 03 43 28

INPE: 06 20 74 810

LA PHARMACIE REGIONALE
Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N 102 - Deroua
Fix: 05 22 03 43 28 / Tél: 06 07 58 58 57 57 47 07



Titulaire de l'AMM:
Laprophan

Titulaire de l'AMM:
Laprophan
21 Rue des Oudaya,
Casablanca-Maroc

PPV 130 DH 20
PER 04/24
LOT L1514

Titulaire de l'AMM:
Laprophan
21 Rue des Oudaya,
Casablanca-Maroc

Titulaire de l'AMM:
Laprophan
21 Rue des Oudaya,
Casablanca-Maroc

PPV 130 DH 20
PER 04/24
LOT L1514

Titulaire de l'AMM:
Laprophan
21 Rue des Oudaya,
Casablanca-Maroc

Glucovance 1000 mg/5mg
Comprimés pelliculés B/30
PPV: 82.00 DH

Titulaire de l'AMM:
Laprophan
21 Rue des Oudaya,
Casablanca-Maroc

Glucovance 1000 mg/5mg
Comprimés pelliculés B/30
PPV: 82.00 DH

PPV 130 DH 20
PER 04/24
LOT L1514

PPV 130 DH 20
PER 04/24
LOT L1514

PPV 130 DH 20
PER 04/24
LOT L1515

PPV 130 DH 20
PER 04/24
LOT L1515



Dr. Smail Malki

Médecin généraliste

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca.



الدكتور إسماعيل الملاكي

طبيب عام

خريج كلية الطب و الصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

05 JUIL. 2022

DEROUA, le :.....

75 D 3 AL

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N 102 - Deroua
Fix: 05 22 03 43 28 / Tel: 06 07 58 58 57

120,00

ACCU CEG



Bandéole H2O Réactive

à prendre / jour.

120.00

LA PHARMACIE D'EROUA
Dr. Smail MALKI
Imm. 94, 1^{er} ét.
Tél: 05 22 51 47 07
DEROUA

INPE: 06 26 11 610

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N 102 - Deroua
Fix: 05 22 03 43 28 / Tel: 06 07 58 58 57

Consultation à Domicile - Lot Chabab 1, N°102 - Deroua

Tél: 06 07 58 58 57 / 05 22 03 43 28

07124155

أكيو-تشيك
آكتيف

٢٥
شريط اختبار
اختبار ٥ ثوان



Roche



70010224
9
1059392/6119283
FG0010273-160

GD2 350 IV

Close/Re-cap container
tightly immediately after
removing strips.

Après prélèvement de la
bandelette réactive, refermer
le tube immédiatement.

ACCU-CHEK®
Active 07124155

(EN) For the determination of blood glucose
Only for Accu-Chek® Active

(FR) Pour la détermination de la glycémie
Seulement pour Accu-Chek® Active

(AR) لقياس مستوى السكر في الدم
يستخدم فقط مع أكيو-تشيك آكتيف



UDI

2021-12-08

2023-09-07

LOT (10) 26050011

(01) 04 PPC: 135.00 DHS

ACCU-CHEK®
Active 07124155

25

TEST STRIPS
5 second test

**BANDELETTES
RÉACTIVES**
Mesure en 5 secondes



UDI

2021-12-08

2023-09-07

LOT (10) 26050011

(01) 04 PPC: 135.00 DHS

ACCU-CHEK®
Active 07124155

Roche Diabetes Care South Africa (Pty) Ltd.
Hertford Office Park, 90 Bekker Road
Vorna Valley, 1686
South Africa
Tel: +27 (11) 504 4600
Email: info@accu-cheek.co.za
www.accu-cheek.co.za

ACCU-CHEK is a trademark of Roche.

IVD



CE 0123

+2 °C +30 °C



REF 07124155019

4 015630 064144

Made in Germany / ألمانيا

Roche Diabetes Care GmbH
Sandhofer Strasse 116
68305 Mannheim, Germany
www.accu-cheek.com



09387579001(01)
044x044x080 I

LA PHARMACIE REGIONALE DEROUA

FACTURE

Pour Mr : Dbali Abdellâh

Facture N° : _____ Date : 05-07-22

Art	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant
	Accu - chek B fr <u>1s</u>	1	120.00	120.00

INPE: 062074810
LA PHARMACIE REGIONALE
D.F.S.A.M. BEAUELLOU
Immt. 94, Lot NAIT N° 4-DEROUA
Tél: 0522 51 47 07

Montant	<u>120.00</u>
T.V.A	
TOTAL T.T.C	

Arrête la présente facture à la somme de :